

Fiche d'inscription à la balade à Saumur

Dimanche 23 mars 2025

BALADE À SAUMUR

DIMANCHE 23 MARS 2025 | 8H LUYNES

Balade en voiture ancienne

Matin | Visite du musée des blindés
Après-midi | Visite du château

Réservation
obligatoire



www.vlac.fr
contact@vlac.fr
0616052208

Programme du Dimanche 23 mars 2025

- **8h00** Rendez-vous sur le **Parking du kiosque** (Avenue Alfred Baugé, 37230 Luynes, à côté du Flower Camping les Granges) pour le petit déjeuner et la présentation de la journée.
- **8h30** Départ de la Balade.
- **10h30** Visite du musée des Blindés de Saumur, puis reprise de la Balade.
- **12h00** Déjeuner au restaurant Les Nobles Fouées à Saumur et reprise de la Balade.
- **14h30** Visite guidée du château de Saumur (~1h30) puis **retour libre**.

Allergie ou régime alimentaire ? Nous contacter par mail : contact@vlac.fr

COORDONNÉES

Pilote (Nom Prénom) : _____ N° Permis : _____

Adresse : _____

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : _____

Téléphone : _ _ _ _ _ Mail : _____

Marque et modèle du véhicule : _____

Année du véhicule (d'avant 1985) : 19 _ _ Immatriculation : _____

→ Tous les champs sont obligatoires, merci.

Navigateur(s) (Nom Prénom) : _____

INSCRIPTIONS

Inscription : _____ × 55 euros = _____ euros

Inscription comprenant : un petit déjeuner, une entrée de musée, un déjeuner et une visite de château.

Merci de nous envoyer les **pages 1 et 2** de ce bulletin d'inscription, avec votre paiement par chèque à l'ordre du **Val de Loire Automobiles Classiques**, à l'adresse suivante **AVANT LE DIMANCHE 9 MARS** :

Monsieur Benjamin LECUBIN
2 allée des cèdres 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

DROIT À L'IMAGE et RÈGLEMENT Formulaire d'autorisation de diffusion d'images

Nous soussigné(e)(s) _____

_____ autorisons l'association Val de Loire Automobiles Classiques à nous photographier et à nous filmer dans le cadre des manifestations de l'association.

Nous acceptons l'utilisation et l'exploitation non commerciale de notre image dans le cadre de la promotion de l'association; notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence, nous renonçons expressément à nous prévaloir d'un quelconque **droit à l'image** et à toute action à l'encontre de l'association Val de Loire Automobiles Classiques.

De plus, nous nous engageons à **respecter le règlement** de la « Balade à Saumur 2025 », organisée par l'association Val de Loire Automobiles Classiques.

Le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « lu et approuvé » :

À _____

RÈGLEMENT DE LA BALADE À SAUMUR 2025

Article 1 :

Balade ouverte à tous les propriétaires de voiture ancienne (modèle avant 1985). Après autorisation, d'autres véhicules pourront être exceptionnellement autorisés à participer. Tout véhicule participant sera assuré, et à jour de son contrôle technique. Les conducteurs participants seront titulaires du permis de conduire catégorie B, et en possession de leur permis de conduire. La balade se déroulant sur route ouverte, le code de la route doit être respecté en tout lieu et en tout temps. Il vous est demandé d'adapter votre vitesse sur les petites routes. Le conducteur se rendant verbalisable sera seul responsable de ses actes. Attention à la consommation d'alcool, l'organisation se réserve le droit d'empêcher une personne présentant une ivresse manifeste de prendre le volant de son véhicule. Lors des arrêts, le véhicule ne devra pas gêner la libre circulation des usagers de la route.

Article 2 :

Durant le parcours, les participants sont responsables de leurs actes. Il est demandé d'avoir une attention particulière aux enfants (dangers liés aux véhicules). Les lieux d'arrêts ou de visites doivent être respectés, ne pas jeter les déchets sur la voie publique et ne pas dégrader les installations en place.

Article 3 :

Durant la balade, les voitures se suivent en convoi les unes derrières les autres, en un ou plusieurs groupes. Chaque participant doit maintenir à vue la voiture qui le précède ainsi que celle qui le suit, tout en conservant le minimum de distance entre les voitures. Il doit aussi respecter le parcours donné sur la feuille de route / Roadbook et avertir un responsable en cas de problème (panne, égarement, etc).

Article 4 :

En cas d'annulation de l'évènement, le Val de Loire Automobiles Classiques remboursera les participants ou détruira les chèques reçus (le cas échéant).

En cas d'annulation d'un participant avant le 9 mars 2025, le Val de Loire Automobiles Classiques remboursera le participant. Après cette date, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf circonstances particulières (décès, maladie... sur présentation d'un justificatif). L'association devra être avertie le plus rapidement possible. Il en est de même en cas d'absence lors de l'évènement. La non-disponibilité d'un véhicule ou le mauvais temps n'est en aucun cas retenue comme un cas de force majeure.

Article 5 :

Chaque équipage doit prévoir :

- Le plein de carburant.
- Un gilet et un triangle par voiture.
- Un téléphone portable chargé.